

Mesures de protection des patients et des professionnels en contexte d'épidémies hivernales en établissement sanitaire

Thèmes	Mesures pour les maladies à tropisme respiratoire	
Port du masque	<p><u>Patients/ professionnels/visiteurs</u> Hors période de circulation active du virus en population générale : Précautions standard (PS) : si symptômes respiratoires, pour certains soins à risque de projection de liquide biologique (dont proximité d'une personne symptomatique ne pouvant pas porter le masque) et cas contact En période épidémique virale hivernale* : systématique dès l'entrée dans les bâtiments où des patients circulent (partir de 6 ans)</p>	
	<p><u>Professionnels</u> Si atteint d'une IRA : systématique dès l'entrée dans les bâtiments, pendant 7 jours après le début des symptômes Si le service est en épidémie : systématique pour tout professionnel jusqu'à 7 jours après la découverte du dernier cas</p> <p><u>Patients</u> Si atteint d'une IRA : systématique lors de toute sortie de sa chambre + lors qu'une personne (professionnel ou visiteur) entre dans sa chambre Si le service est en épidémie : port dès l'entrée d'une personne (professionnel ou visiteur) dans sa chambre et lors de toute sortie de sa chambre.</p>	
Dépistage/ Diagnostic moléculaire	Symptomatique	Test si patient en hospitalisation complète (HC) ou en HDJ. En consultation, test uniquement si patient à risque de forme sévère.
	Cluster	Dépistage moléculaire des patients/personnels symptomatiques Possibilité de dépistage des patients asymptomatiques à J0 puis J2-J4 arrêt si pas de nouveaux cas sinon faire J7 et J14
	Contact asymptomatique	Uniquement si HDJ ou HC : dépistage à 72h du dernier contact. Mettre en précaution complémentaire gouttelettes en attendant
	Transferts	Dépistage non recommandé avant un transfert en SMR/SLD ou en EHPAD sauf si circulation de virus/cluster dans le service.
Durée des précautions	<p>Durée des précautions complémentaires gouttelettes pour le COVID-19 (+ port du tablier si risque d'exposition aux liquides biologiques (PS))</p> <ul style="list-style-type: none"> - 10 jours pour les patients asymptomatiques ou symptomatiques non immunodéprimés dont 2 jours sans fièvre ; - 20 jours si immunodépression ou forme grave symptomatique. - Cas contact : le temps d'avoir les résultats du prélèvement <p>Durée des précautions complémentaires gouttelettes pour la grippe /VRS (+ port du tablier si risque d'exposition aux liquides biologiques (PS))</p> <ul style="list-style-type: none"> - 7 jours pour les patients non immunodéprimés dont 2 jours sans fièvre (peut être prolongée si immunodépression ou forme grave symptomatique). 	
	<p>Chambre individuelle nécessaire pour les patients :</p> <ul style="list-style-type: none"> - suspects ou contact d'un cas COVID-19, - sévèrement immunodéprimés ou à risque d'échec vaccinal, - requérant des manœuvres respiratoires à haut risque d'exposition pour le voisin de chambre (oxygénothérapie à haut débit, VNI, kiné respiratoire, etc.) <p>Chambre individuelle fortement recommandée pour les patients non immunisés à risque de forme grave de COVID-19 ou ayant des troubles envahissants du comportement.</p> <p>Chambre double possible pour deux patients atteints d'une même IRA documentée (sauf s'il agit d'une grippe A et d'une grippe B)</p>	
Visites	<p>Encourager le report si visiteurs/bénévoles atteints d'une IRA ou symptomatiques, si impossibilité de reporter la visite : port d'un masque chirurgical dès l'entrée dans le bâtiment à maintenir en continu durant toute la visite et hygiène des mains régulière. Le masque est recommandé pour les visiteurs en période épidémique virale hivernale ou en cas de cluster.</p>	
Vaccination	<p>Vaccinations saisonnières grippe et COVID-19 recommandées pour les professionnels et patients à risque (dès 6 mois après une précédente injection ou d'une infection pour le COVID-19 (3 mois pour les immunodéprimés, les plus de 80 ans et les résidents d'EHPAD et USLD)).</p>	

* La période épidémique virale hivernale est à définir localement à partir du début de l'épidémie de VRS et jusqu'à la fin de l'épidémie de grippe. Dans un premier temps, envisager la mise en place des mesures dans les secteurs de pédiatrie/néonatalogie et gériatrie dès la période épidémique du VRS puis élargir aux autres secteurs de soins à partir de la période pré-épidémique de la grippe. D'autres éléments comme l'impact sur le système de santé au niveau local ou l'impact de ces épidémies au sein de l'établissement pourront être pris en compte pour établir la procédure de gestion du port du masque de l'établissement.

Ces mesures doivent être impérativement associées à une **observance stricte de l'hygiène des mains** et à l'**aération fréquente des locaux**.

Equipements de protection individuelle (EPI) recommandés pour la prise en charge de **résident suspect/confirmé d'infection respiratoire aiguë**

Etablissements	Contexte d'entrée en chambre	Tablier plastique jetable	Surblouse à usage unique	Masque chirurgical	Masque FFP2	Lunettes/visière de protection	Gants à usage unique	Exemples
Etablissements et services médico-sociaux EHPAD, EAM, FAM, MAS, SSIAD...	Sans contact avec le résident <i>Précautions standard et gouttelettes</i>	✗	✗	✓	✗	✗	✗	Distribution des repas, Distribution des médicaments...
	Avec contact mais SANS risque d'exposition aux produits biologiques d'origine humaine <i>Précautions standard et gouttelettes</i>	✗ <small>si absence de symptômes resp.</small>	✗	✓	✗	✗ <small>si absence de symptômes resp.</small>	✗	Lever, mise au fauteuil, Retournement, Prise des constantes...
	Avec contact ET risque d'exposition aux produits biologiques d'origine humaine <i>Précautions standard et gouttelettes</i>	✓	ou ✓ <small>si risque d'expo. majeure</small>	✓	✗	✓	✓	Mettre/ôter une prothèse dentaire, Soins de bouche, Toilette, change, Vomissements...
	Procédures à risque d'aérosolisation <i>Précautions standard + aérosolisation</i>	✗	✓*	✗	✓	✓	✓ <small>si risque d'expo.</small>	Kinésithérapie respiratoire, Soins de trachéotomie

* à défaut tablier si surblouse à usage unique non disponible ou non déperlante

L'utilisation des équipements de protection individuelle doit être impérativement associée à une observance stricte de l'hygiène des mains

